

Alur™

HERBICIDE



Le résultat d'un désherbage optimisé.



SPECTRE OPTIMISÉ



Produit efficace sur un large spectre de dicotylédones d'automne

Efficacité prouvée sur : coquelicot, séneçon, matricaire, stellaire, anthémis, ceraiste, laiteron, repousses de colza, véronique et renoncule.



CHANTIERS OPTIMISÉS



Alur™ est sélectif de toutes les céréales d'hiver, il s'intègre parfaitement dans vos programmes d'automne

- Associations possibles à de nombreux anti-graminées.
- S'intègre facilement dans vos programmes de désherbage en pré ou en post-lévée.
- **Alur™** supprime rapidement la compétition des adventices et assure un bon contrôle des levées échelonnées.



ROTATIONS OPTIMISÉES



Un gage de sérénité et de sécurité

- Toute culture établie dans le cadre d'une rotation normale peut être mise en place sans restriction particulière après la récolte de la céréale traitée avec **Alur™**.
- Avant d'implanter une culture de colza à l'automne suivant la récolte, réaliser un labour retourné d'au moins 20 cm de profondeur.



'Nous consulter pour toute question et avant d'implanter après la céréale traitée, toute culture légumière ou florale

CONDUITE OPTIMISÉE



Une solution qui contribue à la gestion des principales dicotylédones résistantes à long terme

Isoxaben est le seul représentant du groupe HRAC29. **Alur™** contribue à l'alternance des modes d'action.

Alur™ offre un très bon contrôle des matricaires, séneçon, stellaire et coquelicots, même quand elles sont résistantes à d'autres modes d'action.



Fiche d'identité

AMM	N° 2080094
Composition et mode d'action	
Isoxaben 610 g/kg Benzamide HRAC 29 Inhibiteur de la synthèse de la cellulose	Florasulame 40 g/kg Triazolopyrimidine - Type 1 HRAC 2 Inhibiteur de l'ALS
Formulation	WG (granulés dispersables)
Classement	Attention, H410, H317, EUH401. Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
ZNT	ZNT : 20m (dont DVP 20m)
Distance de sécurité riverains	Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : • l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; • l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
DRE	48 heures après traitement
Inscription IFBM	Alur™ est utilisable sur les orges destinées à la brasserie

Utilisation

Culture	Dose	Stade	Nbr maximum d'application
Toutes céréales d'hiver (blé tendre, blé dur, orge, avoine, seigle, triticale et épautre)	95 g/ha	Dès la prélevée jusqu'au stade 3 feuilles	1 application par an
Restrictions	Ne pas appliquer sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%.		

Large spectre d'activité

Sensibilité des dicotylédones

Alur™
95g/ha

Alchémille	
Antémis	
Bleuet	
Capselle	
Céraiste	
Coquelicot	
Gaillet	
Laiteron	
Lamier	
Matricaire	
Myosotis	
Ravenelle	
Renoncule des marais	
Repousse de colza	
Sanve	
Séneçon	
Stellaire	
Véronique feuille de lierre	
Véronique de perse	

Très sensible

Sensible

Moyennement sensible

Peu sensible

Attention. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur.

Alur™ : WG - granulés à disperser dans l'eau, contenant 40 Grammes par Kilo de Florasulame, 610 Grammes par Kilo de Isoxaben. AMM N° 2080094 - Corteva Agriscience France S.A.S. Responsable de la mise en marché : Corteva Agriscience France S.A.S, Bâtiment Equinoxe 2 - 1B avenue du 8 mai 1945 - 78280 Guyancourt. N° d'agrément 7800030 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. . Marques déposées.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur www.phytodata.com.

